



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1<sup>er</sup> mai 2014

Le président, M. Moritz de Hadeln, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il excuse l'absence de Mme la Municipale Isabelle Monney à la séance de ce soir.

Il remercie l'huissier et l'huissier-suppléant pour leur présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de celle-ci.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 61 Conseillers et Conseillères.

10 personnes sont excusées (Mmes Emilie Chitra, Maëlle Meigniez, Sabine Million-Courvoisier et MM. Marcel Brauch, Jacques Carpentier, Yves Clerc, Charanjit Dhanjal, Cyril Gallay, Jean-Daniel Grandjean, Larry Sarrasin). Un absent (M. Pierre Parvex).

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour.

M. Lock signale qu'il n'a reçu les documents que le 30 avril, de même que son voisin M. Carpentier. Tous deux habitent à la même adresse. Le retard est dû, semble-t-il, à une bévue de La Poste.

Le Bureau n'a pas reçu de motion, de postulat, ni d'interpellation.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 22 avril 2014 après le report du préavis municipal N°63 initialement prévu selon la convocation du 27 mars. Par conséquence, la numérotation a été modifiée.

L'ordre du jour est donc le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de 1 Conseiller/ère.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 mars 2014.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 58** relatif à la démolition du bâtiment ECA 154 «Maison Rose» et à l'aménagement d'un parking de 20 places sur la parcelle communale N°369, sise au 22 rue de la gare.
7. **Préavis municipal N° 59** relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du Centre scolaire des Perrerets.

### Première lecture

8. **Préavis municipal N° 61** relatif à la modification du Règlement du Conseil communal.
9. **Préavis municipal N° 62** relatif à la motion de M. Moritz de Hadeln et consorts «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets».
10. **Préavis municipal N° 64** concernant:
  - l'extension du droit de superficie en faveur du Tennis Club de Gland pour la construction d'une halle de tennis au lieu-dit «En Bord»;
  - l'autorisation de cautionner un emprunt que pourrait contacter ladite société.

### Autres objets

11. Réponse municipale à l'interpellation de M. Michel Girardet intitulée «Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature».

### Divers

12. Divers + propositions individuelles

- La discussion est ouverte sur cet ordre du jour.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.*

## **2. Assermentation de 1 Conseiller**

- M. Calabrese au nom du GdG, présente M. Jean-Luc Nicolet, remplaçant Mme Anne Kaufmann, démissionnaire. M. Nicolet habite Gland depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007. Il est marié, père de deux fils et grand-père de 3 petits enfants. Il est né à Courrendlin où il a fait ses écoles avant de rejoindre Genève avec sa famille, à l'âge de 14 ans. Très tôt, il décide de suivre des études d'architecture et cette passion le conduit jusqu'au diplôme d'architecte ETS en 1972. Les 5 premières années lui ont permis de parfaire ses connaissances dans un grand bureau de Genève, avant d'être engagé en 1978 à la Ville de Genève pour s'occuper de grands chantiers d'entretien, de bâtiments classés ainsi que de l'aménagement et de la rénovation de divers musées. En 1988, il rejoint le Service Travaux de la Caisse d'assurance du Personnel de la Ville de Genève et assure les travaux de rénovation et construction des immeubles du parc immobilier, jusqu'à sa retraite. Depuis, il partage son temps entre sa famille, son chalet, la musique rock et les cuisines scolaires de Plainpalais à Genève dont il fait partie du Comité depuis plus de 20 ans. M. Nicolet est trésorier de l'Association VIVAG. Plus jeune, il a fait du football et du tennis. Il se réjouit de maintenir et parfaire un rapport privilégié avec la population de Gland en participant à la vie politique de la ville. Merci de lui réserver bon accueil.
- Le président invite M. Nicolet à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.
- Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.
- Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 62.*

## **3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 mars 2014.**

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

### **Décision**

*A l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 20 mars 2014.*

## 4. Communications du Bureau

- Le 21 mars, à 16h56, précise fut inaugurée, place de la Gare-Nord, la machine pouvant transformer des pièces de 20 ct pour en faire de mini-œuvres d'art. L'intérêt fut tel qu'une foule d'amateurs voulait sans attendre créer leurs souvenirs. Depuis, cette machine continue a rencontré un vif succès.
- Le 24 mars, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil de ce 1<sup>er</sup> mai. S'en est suivi une réunion élargie aux présidents et responsables des groupes du Conseil. Lors des débats, il fut notamment question du dépouillement électronique des votations à l'exemple de Nyon, de l'affichage sur le territoire de la commune à l'occasion des élections de février 2016, ainsi que du vœu des Conseillers d'être mieux formés et informés lorsqu'ils sont appelés à prendre des décisions sur certains dossiers complexes. Une réunion des présidents et responsables des groupes est prévue pour traiter de ces sujets.
- Le 27 mars, le Bureau a reçu un courrier recommandé de Mme Anne-Marie Finini faisant part avec effet immédiat de sa démission en tant que membre de la Commission culturelle. Lecture en est faite.
- Du 28 au 30 mars s'est tenu à Grand Champ "Gland Expo". La Municipalité avait décidé de consacrer le stand de notre ville à la culture. L'espace disponible fut partagé entre la Bibliothèque et le Service de la culture. Un dépliant fut créé à cette occasion. Le président du Conseil comme d'autres membres de la Commission culturelle y ont fait acte de présence.
- Le 2 avril, la Société de Développement a organisé son assemblée générale durant laquelle le président fut invité à présenter les salutations du Conseil. Il a pu constater le dynamisme de cette association et l'enthousiasme avec lequel ses activités sont reçues par ses membres.
- Le 5 avril, la Fanfare de notre ville, fondée en 1909, dévoila sous les applaudissements ses nouveaux uniformes et sa nouvelle bannière. L'ancienne bannière datait de 1984 et les anciens uniformes de 1991. Cet événement fut parrainé par la Fanfare de Perroy.
- Le 16 avril fut organisée la deuxième projection de Gland'Ecran, en hommage aux 125 ans de la naissance de Charlie Chaplin.
- Le 29 avril, au Festival "Visions du Réel" de Nyon lors de l'hommage à ses fondateurs à l'occasion du 45<sup>e</sup> anniversaire de l'événement, votre président du Conseil, en présence de Mme Ruth Dreifuss, a salué les Gandoises et Gandois présents dans la salle et plus particulièrement les bourgeois de Gland, parmi lesquels le plus illustre ce soir-là, le président du Festival, M. Claude Ruey.
- Le 30 avril, reçu 2 courriels de la part de la Municipalité. Le premier: concerne son communiqué de presse pour clarifier la situation du « dossier » McDonald's. En conclusion, la Municipalité "ne désire, pour l'heure, ne pas se perdre en conjectures sur un projet dont elle ne connaît ni la teneur, ni les détails". Le second: concerne sa réponse à l'interpellation de M. Michel Girardet "Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature".
- Le 30 avril, le président a assisté à la première assemblée générale de VIVAG depuis son indépendance de Pro-Senectute. Il a salué l'assemblée et s'est dit convaincu que le Conseil communal aura toujours un œil attentif et bienveillant pour les intérêts des Seniors de notre commune.

## 5. Communications de la Municipalité

**Gérald Cretegy, syndic** (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Informations:** «Par lettre adressée au Service de l'Emploi du Canton de Vaud le 24 mars dernier, la société Kennametal Stellram Sàrl située à l'Av. du Mont-Blanc 24 à Gland nous apprenait son projet de licenciement collectif et l'éventuelle fermeture du site de Gland. Immédiatement, la Municipalité prenait contact avec le Service de l'Emploi et avec son ministre de tutelle, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba. Le 26 mars, une délégation conduite par M. Leuba, réunissant les représentants des Services de l'Emploi, du Service de la Promotion économique et du Commerce, de l'Administration cantonale des Impôts, ainsi que votre serviteur a eu un entretien approfondi avec la Direction de l'entreprise.

*M. Leuba a fait pour le Canton des propositions visant à maintenir le maximum d'emplois sur le site de Gland. Kennametal n'a pas retenu ces propositions.*

*L'entreprise est rentrée en matière sur une demande de prolongation de la durée de la consultation du personnel, reportant la date butoir du 7 au 22 avril.*

*Le 25 avril, Kennametal confirmait la fermeture du site de Gland, licenciant 91 collaborateurs et collaboratrices. 16 de ces personnes habitent Gland. Ces licenciements interviendront dès fin mai et seront échelonnés jusqu'à cet automne.*

*Les représentants du personnel, insatisfaits des mesures proposées par l'entreprise, ont décidé de porter leurs revendications devant l'organe de conciliation. Il reste donc une manche autour du plan social proposé par l'entreprise.*

*La Municipalité n'a aucune compétence en ce domaine. Néanmoins, elle regrette la décision de Kennametal. Elle a une pensée émue envers tous ces collaborateurs et collaboratrices, pour la plupart très fidèles à leur entreprise, qui doivent ainsi faire le deuil de leur place de travail actuelle dans une période difficile pour l'emploi. Elle espère vivement que l'entreprise saura les entendre et fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter leur accession à un nouvel emploi».*

• **Personnel:** engagements: du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2014, de M. Ulysse Martinot, développeur junior à 50%; le 8 avril, de Mme Liliana Pereira Lopes, auxiliaire concierge et de M. Matthieu Lasson Chef de service "Jeunesse", dès le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Départ: 31 mars 2014 de Mme Patrizia Zorzi, collaboratrice à 50% au Contrôle des habitants.

Postes à repourvoir: un collaborateur Voirie à 100%. Un collaborateur à 50% au Contrôle des habitants, suite au départ de Mme Zorzi, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Mme Christine Glatz, qui devait prendre sa retraite fin avril, prolonge son activité à 50% jusqu'au 30 septembre 2014.

### **Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

Etant excusée, M. Cretegy fait part des communications concernant ce dicastère.

• **Culture:** la soirée Gland'Ecran est fixée au 14 mai. A 15h., film «Gremlins» de Joe Dante et à 20 h. «Delikatessen» de Jeunet et Caro qui fera découvrir un univers coloré et poétique.

Le prochain Café Concert «Edition Limitée» aura lieu le 22 mai. Pour cette dernière édition avant l'été, Mme Carine Séchaye et son répertoire lyrique surprendra par son côté décalé et de grande qualité.

La culture était à l'honneur sur le stand de la commune à Gland Expo. Grand merci à Mme Faure, à Mme Allaman et toute l'équipe de la Bibliothèque, au personnel communal qui s'est dévoué sans compter et aux membres de la Commission culturelle qui ont contribué au succès de cette édition.

### **M. Olivier Fargeon, municipal** (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

• **Routes:** la fermeture de la route de Luins devrait se dérouler de fin juin à fin août 2014. Durant cette période, une déviation sera mise en place, principalement par l'avenue du Mt-Blanc. La ligne de transport public empruntant cet itinéraire sera également déviée, les discussions sont encore en cours. La population sera tenue informée par un communiqué de presse conjoint entre l'OFROU et notre Administration.

L'appel d'offres pour les travaux de génie civil est en cours concernant le giratoire de "La Bergerie". Les offres doivent être rendues pour fin mai ce qui permettra de mettre l'objet à l'OJ du prochain Conseil.

• **Réseau d'eau potable:** comme chaque année, une campagne de recherches de fuites a été réalisée sur le réseau, 5 ont été détectées. Il a fallu intervenir deux fois sur l'avenue du Mt-Blanc (giratoire WWF et à la hauteur de Swissquote), à la Grand-Rue et au quartier de Cité-Ouest.

• **Eikenott:** une délégation a pris langue avec les promoteurs du quartier suite à plusieurs interventions de résidents auprès de l'Administration. Les demandes concernaient le stationnement répété de quelques véhicules dans l'Allée du Commune. M. le Municipal rappelle que cette allée est encore propriété des promoteurs et qu'elle ne sera restituée à la Municipalité qu'à l'issue des travaux. La Municipalité a rappelé ses attentes dans ce quartier quant à la circulation des véhicules sur cette allée et donc demandé que seuls les véhicules de sécurité (police, pompiers, ambulance, voirie), dépose minute pour les

personnes à mobilité réduite, et ceux utiles aux déménagements soient autorisés. Des mesures vont être prises par les promoteurs afin de les mettre en vigueur rapidement.

**M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Sport:** la documentation concernant le duel intercommunal «La Suisse bouge» est à disposition sur les tables. Cette manifestation a lieu le 8 mai, de 17h à 20h, au Centre sportif "En Bord". Chacun est invité à participer aux activités proposées.
- **VIVAG:** le 30 avril a eu lieu la première assemblée générale de VIVAG. Dans le budget 2014, la Municipalité avait attribué un montant de Fr. 25'000.- pour VIVAG et Fr. 3'000.- pour l'accompagnement de quelques opérations au niveau de Pro-Senectute, durant l'année. VIVAG maintenant vole de ses propres ailes depuis le début de cette année. Actuellement, 24 activités sont en cours, 400 personnes environ à l'une ou l'autre des activités et il y a encore une grande envie de se développer. Rappelons que c'est ouvert aux personnes dès 55 ans.
- **Finances:** un crédit de 3,850 mio devait être renouvelé. Finalement, il a été renouvelé pour un montant de 4 mio. La Municipalité a préféré rester sur des taux à court terme. Actuellement, il y a de très grandes différences entre les divers établissements concernant le financement et la Municipalité a opté pour un taux fixe à 1 mois à 0,22%. Les offres étaient comprises entre 0,22 et 0,89%.

**M. Thierry Genoud, municipal** (urbanisme et bâtiments).

- **UAPE «Perrereets»:** si la Municipalité a décidé le retrait de ce préavis une deuxième fois, c'est afin d'arriver à une bonne solution et ne pas avoir un projet qui soit mal abouti. Le préavis sera présenté en juin, avec décision en septembre, en tenant compte que le planning sera respecté pour la mise à disposition des locaux à la rentrée 2015.
- **Tennis:** la Municipalité a été approchée par le Tennis Club désireux de mettre l'agrandissement de son bâtiment à l'enquête publique avant que le Conseil n'ait décidé quoique ce soit. La Municipalité a répondu qu'il n'y avait aucun problème. Elle rend attentif les Conseillers au fait que s'il y a une enquête publique dans les journaux, cela n'a rien à voir avec une quelconque décision de la Municipalité; il s'agit uniquement d'une question de timing puisque la décision interviendra en juin et que si le Tennis Club attendait ce délai pour la mise à l'enquête, il ne pourrait pas mettre à disposition les 2 courts supplémentaires pour cet hiver et perdrait une année d'exploitation. C'est à 3 semaines près que le Club anticipe l'enquête publique. La décision du Conseil est réservée bien évidemment.

*Avec les arrivées de Mme Charlotte Gabriel et de M. Marc-Antoine Senn, le nombre de Conseillers présents passe à 64.*

**Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Skatepark:** le 10 mai, inauguration de la fresque réalisée par des jeunes sous l'initiative du Réseau jeunesse et la direction de M. Matthieu Lasson, bientôt chef de Service de la Jeunesse. Chacun est cordialement invité. Des stands seront également tenus par le CRL et Espace prévention.
- **Déchets sauvages (Littering):** depuis le début de la semaine, une campagne d'affichage IGSU (communauté d'intérêts pour un monde propre) destinée à sensibiliser les jeunes, les élèves et les citoyens a été lancée dans des lieux stratégiques de la commune. Les ambassadeurs IGSU, facilement reconnaissables, car de tout de blanc vêtu, seront présents le 8 mai durant les récréations aux collèges de Grand-Champ et des Tuillières afin de sensibiliser les enfants et le 10 mai, au Centre sportif lors de l'inauguration du Skatepark. Ils reviendront la dernière semaine d'août et sillonneront divers endroits de la ville. Merci de leur réserver bon accueil en espérant que leur message soit entendu et surtout compris par tous. La Municipalité désire sensibiliser la population sur ce phénomène qui péjore la qualité de vie et donne surtout un surcroît de travail important au personnel de la Voirie pour des activités très peu gratifiantes. La Municipalité compte sur la compréhension de chacun. Nous sommes tous responsables des déchets laissés sur les places publiques et ce n'est qu'ensemble que nous pourrons enrayer ce fléau.

• **Etablissements scolaires primaire et secondaire:** les travaux concernant la mise en œuvre de HarmoS ont débuté. Le secrétariat du Primaire a déménagé dans des lieux provisoires et le déménagement d'une partie du Secondaire a commencé; tout se déroule selon le planning. Les deux Etablissements sont remerciés pour leur bonne collaboration ainsi que les employés du SBU pour leur travail. La prochaine séance du Conseil d'Etablissement aura lieu aux Tuillières, le 12 mai à 20h.

**M. Michael Rohrer, municipal** (Sécurité publique. Population. Transports publics).

N'a pas de communication à faire.

## PREAVIS AVEC DECISION

### **6. Préavis municipal N° 58 relatif à la démolition du bâtiment ECA 154 «Maison Rose» et à l'aménagement d'un parking de 20 places sur la parcelle communale N° 369, sise au 22 rue de la gare.**

- M. Lock, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Moulin: page 4 du rapport de la Commission technique, il est dit que le parvis de l'Eglise protestante resterait accessible en tout temps aux véhicules des personnes handicapées; or, il a cru comprendre que l'on supprimerait des places sur le parvis, qu'en est-il?
- M. Th. Genoud: il y a peut-être eu un malentendu avec la Commission. Le parvis restera ouvert aux proches lors des Services funèbres. Les places "handicapé" seront aménagées sur le nouveau parking. Au paragraphe précédent, il y a peut-être une ambiguïté dans le texte de la Commission, où il est dit qu'un espace de jeu générerait des nuisances. Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas créer un espace vert et il avait donné comme exemple celui de la rue de la Gare, car là, il y avait eu des réactions de voisins pour dire que cela allait créer des nuisances; c'était juste pour préciser.
- M. Uebelhart: approuve la démolition de cette maison et n'est pas contre la création d'un parking. Avant de voter ce préavis, il souhaite que le Conseil débatte sur d'autres alternatives si elles n'ont pas été évoquées. Sachant que l'emplacement de l'ancienne école de la Dôle n'accueillera plus d'UAPE en 2015, pourquoi ne pas favoriser le parage des véhicules à cet endroit comme cela se fait déjà lors de manifestations, plutôt que d'investir près de Fr. 200'000.-? L'emplacement offre autant de places que celles projetées et seraient immédiatement utilisables sans grand investissement, dès le transfert de l'UAPE.
- M. Th. Genoud: la Municipalité a évalué toutes les possibilités. Il ne faut pas généraliser le montant pour le parking, puisque même sans celui-ci, on arrive avec des montants importants pour la démolition et la remise à niveau, dans le préavis. En principe, la Dôle devrait disparaître au niveau de l'UAPE, mais on ne sait jamais ce que l'avenir nous réserve, d'ici la rentrée 2015. Il rappelle que l'Administration est à deux pas et qu'il était prévu sur cette parcelle un nouveau bâtiment administratif. Il n'était pas intéressant d'hypothéquer cette parcelle, mais garder le bâtiment tel qu'il est pour des sociétés, pour éventuellement des locaux pour l'Administration en attendant de construire un bâtiment dans les années futures.
- M. Uebelhart: il n'est pas question de démolir le pavillon de la Dôle, mais d'utiliser l'espace à disposition pour parquer une quinzaine de véhicules, soit l'équivalent du parking projeté, tout en sachant que c'est du transitoire en attendant un autre projet qui devrait voir le jour. C'est simplement une question d'utilisation des fonds publics.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### Décision

*A une large majorité, aucun avis contraire, 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis N° 58 relatif à la démolition du bâtiment ECA N° 154 «Maison Rose» et à l'aménagement d'un parking de 20 places sur la parcelle communale N° 369, sise à la rue de Gare 22, soit:*

- *d'accorder le crédit de Fr.229'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 229'500.-.*

## **7. Préavis municipal N° 59 relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du Centre scolaire des Perrereets.**

- M. Cosandier, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les souhaits, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des finances, lit d'abord l'amendement proposé, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.
- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- M. Collaud: la Municipalité est d'accord pour l'amendement proposé par la Commission des finances en prélevant Fr. 400'000.- sur le Fonds énergétique; actuellement il y a 1,123 mio. Il précise que l'ensemble des provisions d'env. 11 mio ne sont pas sur un compte d'épargne. Cet argent a déjà été utilisé pour une amélioration au niveau de nos dettes, par rapport à une amélioration des intérêts. La remarque faite par la Commission des finances est juste, il s'agit bien d'accorder les 6,168 mio, d'autoriser la possibilité d'emprunter cette somme et lorsque les travaux seront terminés, on va tout de suite amortir les Fr. 400'000.- par prélèvement sur le compte de Fonds. Il ne s'agit que d'une écriture comptable.
- M. Moulin: il est fait mention dans le préavis d'une consommation actuelle de 1000 kW. Après la phase I des travaux, elle devrait descendre à 725 kW pour arriver à 500 kW lorsque le projet sera terminé, ce qui fait une diminution de 50%. Dans le rapport de la Commission technique, il est mentionné une économie de 30% pour cette phase-là des travaux et dans le préavis, il est indiqué une réduction des deux tiers, comment s'y retrouver?
- M. Th. Genoud: on parle probablement de la première étape, une fois et de l'entier, la deuxième fois. Deux tiers sont présomptueux car on ne sait pas exactement l'économie que l'on va faire, mais on parle de 30% avec cette première étape; cela sera contrôlé au bout d'une à deux années, c'est évident. Ensuite, dans la deuxième étape, on va pouvoir aussi économiser le 30%, environ. Il faut plutôt prendre ces 30% comme base d'économie entre avant et après, compte tenu que l'énergie va changer en passant du mazout au chauffage à distance. La Commission a regretté que l'on ne puisse pas se brancher dans la première étape, malgré avoir essayé, par tous les moyens, de commencer par le bâtiment D, où il y a la piscine et la chaufferie pour s'alimenter avec le chauffage à distance d'Eikenøtt, actuellement au bois pour arriver, espérons-le, à la géothermie profonde, à l'est de la ville.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close
- Le président relit l'amendement de la Commission des finances et il est passé au vote.

### Décision

*L'amendement est accepté à l'unanimité, soit:*

- *de prélever la somme de CHF 400'000.- dans le Fonds d'efficacité énergétique.*

- La discussion continue.
- M. Tacheron: a relevé, dans la FAO du 22 avril 2014, l'interruption d'appel d'offres concernant ce préavis en discussion, que cela signifie-t-il? Y-a-t-il une conséquence? La Municipalité était, semble-t-il, au courant lors de la réunion avec la Commission.
- M. Th. Genoud: la Municipalité n'était pas du tout au courant lors de la réunion avec la Commission technique. Les Marchés publics ne sont pas simples. Dès le début, il y avait 2 appels d'offres comprenant 2 variantes: façades en bois avec fenêtres en métal et façades légères métalliques avec

fenêtres en métal. Ces appels nécessitent leur parution sur le site officiel SIMA et sont repris automatiquement par la FAO avec indication dans chacun des marchés, que l'un peut tomber au profit de l'autre. Lorsque l'avis a été repris de SIMA pour le mettre dans la FAO, une ligne manque sous l'intitulé général du marché public qui dit: exécution façades bois avec fenêtres ou en métal. Cela aurait été beaucoup plus clair sachant que c'est seulement cet appel-là qui a été interrompu. Renseignements pris, il n'est pas nécessaire de faire un avis rectificatif puisque c'est le site SIMA qui est l'organe officiel de la parution, de l'obtention ou de l'adjudication des marchés publics "ouverts". Tous les autres marchés compris dans ce chantier sont sur invitations de gré à gré, ce qui fait qu'il n'y a pas de parutions sur le site SIMA et dans la FAO. Il n'y a pas interruption de tout le marché, mais seulement celui laissé tombé au profit d'un autre.

- M. Labouchère: les façades ont été rénovées il y a 14 ans. Il est dit qu'il s'agit d'une usure prématurée. Sait-on pourquoi et que va-t-on faire pour que cela ne se reproduise pas d'ici 15 ans?
- M. Th. Genoud: il y a 14 ans, on n'avait pas imaginé que le produit utilisé pour l'étanchéité des toitures n'aurait pas tenu le choc avec les UV et les différences de température. Les produits actuels sont plus résistants. Celui qui sera mis sera protégé par un substrat avec une végétalisation de la toiture ce qui va protéger l'étanchéité dessous, maintenant elle est juste recouverte d'un peu de gravier ne protégeant pas suffisamment. Les garanties d'usine sont de 10 ans actuellement.
- M. Tacheron: quelles pourraient être les conséquences financières de l'acceptation de façades bois ou métalliques par rapport au montant total figurant sur le préavis?
- M. Th. Genoud: le marché a été abandonné en bois. Entre la façade bois et la métallique, il y a environ 30% de différence, mais pas seulement pour le coût, il faut compter avec la mise en œuvre car il va falloir intervenir sur un collège en activité avec le moins de gêne possible. L'adjudicataire des façades légères a une bonne expérience de ce matériau qui sera vite mis en œuvre avec gain de temps et d'argent. Le matériau sera revêtu contre les intempéries et le vieillissement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### *Décision*

*A une large majorité, aucun avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis N° 59 amendé relatif à la rénovation de l'enveloppe et des installations techniques des blocs A, B, C du Centre scolaire des Perrerets, soit:*

- *d'accorder le crédit de CHF 6'168'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 6'168'000.-;*
- *de prélever la somme de CHF 400'000.- dans le Fonds d'efficacité énergétique.*

## PREMIERE LECTURE

### **8. Préavis municipal N° 61 relatif à la modification du Règlement du Conseil communal.**

- La séance est agendée le 12 mai 2014 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre:* Catherine Labouchère, PLR. *Membres:* Gilberte Corbaz, GdG - Jacques Carpentier, Soc - Yves Clerc, UDC – David Marandola, Les Verts.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.



## 9. Préavis municipal N° 62 relatif à la motion de M. Moritz de Hadeln et consorts «Mesure contre l'augmentation du coût de la vie par la taxe aux déchets».

En préambule, le président rappelle que cette motion date du 11 octobre 2012 et qu'elle était cosignée par Mme Anita Waeber et MM. Evan Lock, Olivier Moulin, Jean-Michel Favez, Jean-Daniel Grandjean, tous membres de la Commission chargée à l'époque de la taxe au sac. A deux reprises, la Municipalité a demandé un délai supplémentaire qui a été accordé pour répondre à cette motion.

- La séance est agendée le 8 mai 2014 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Jean-Philippe Genoud, GdG. *Membres:* Olivier Moulin, GdG – Anna Beutler, PLR – Jacques Tacheron, PLR – Charlotte Gabriel, Soc – Anna Pallotta Ladisa, UDC – Moritz de Hadeln, Les Verts. + la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

- M. Barioni: tient à préciser, d'une part, qu'il s'exprime ici en tant que Conseiller communal et non en tant que membre de la Commission des finances et que, d'autre part, il a été outré par le contenu de ce préavis: *«J'ai d'abord cru à un gag du 1<sup>er</sup> avril. En effet, j'avais pensé initialement à une plaisanterie, dès lors qu'il avait fallu rédiger pas moins de 5 pages pour en arriver finalement à une proposition de réduction de 3 francs sur les transports urbains de Gland. Et puis, il a bien fallu se rendre compte qu'il ne s'agissait pas d'une plaisanterie, mais que la Municipalité avait très sérieusement travaillé à une réponse où on se moque du monde.»*

*Elle le dit d'ailleurs explicitement à la page 4: «La réponse de la Municipalité à la motion sera certainement perçue minimaliste et inadéquate». Et elle ajoute l'importance: «de démontrer le non-sens d'une telle motion». Autrement dit, si je comprends bien, on apporte volontairement une mauvaise réponse à un problème pour montrer que celui-ci est mauvais? Si on cherche une démonstration par l'absurde, eh bien en voilà une!*

*Toujours à la page 4, dans le 5<sup>ème</sup> paragraphe de la position de la Municipalité, il est dit: «cette restitution impacterait d'une manière conséquente le travail de l'administration». Cela signifie donc que plusieurs milliers de personnes qui viendraient chacune réclamer 3 francs n'impacterait en rien le travail de l'administration?*

*Mais il y a également le ton qui est employé dans ce préavis. Il est dit «l'auteur de la motion oublie les mesures d'aide mises en œuvre par l'administration». Que signifie le ton paternaliste de cette phrase?*

*Que les motionnaires auraient manqué de discernement, contrairement à la Municipalité? Alors qu'il n'y a strictement aucun lien entre des mesures d'aide et celles qui concernent la redistribution des taxes? Il est également dit, au bas de la page 4: «Il n'est pas admissible pour la Municipalité de cautionner une redistribution artificielle et discriminatoire du produit des taxes liés aux déchets». On a envie de dire: «Veuillez nous excuser, la commission qui a décidé de prendre cette motion en considération et le Conseil communal qui a validé la décision n'ont décidément rien compris, une fois de plus!»*

*Que le terme de **motion** déclenche une crise d'urticaire chez certains municipaux, ça tout le monde le sait et on peut d'ailleurs se demander pourquoi, mais je pense qu'il y a certainement moyen de ne pas se moquer du monde et d'employer un autre ton que le mépris qui sous-tend ce préavis. Ce n'est de loin pas la première fois que ça arrive et je me demande quelle vision la Municipalité a des rapports entre elle et un Conseil communal pourtant très conciliant...*

*J'invite donc les commissions, appelées à étudier cet objet, à ne pas se laisser intimider par ce préavis et à proposer des amendements qui iraient dans le sens... du «bon sens». Merci de votre attention.*

- M. Marandola: est du même avis que M. Barioni. Il invite la Commission à étudier des alternatives et à penser à ce qu'il se passerait si ce préavis venait à être refusé par le Conseil.

- Mme Labouchère: peut comprendre d'être choqué par l'élément volontairement provocateur de la réponse; il faut prendre un peu de hauteur et voir cela avec un peu d'humour; c'est un peu une réponse du berger à la bergère. Au-delà de certains mouvements d'humeur, il faut regarder les choses calmement. Il faut étudier le fond de l'histoire et voir que dans le cadre de l'établissement des taxes, c'est une loi qui

l'impose. Lors de la proposition faite au Conseil, des précautions avaient été prises. M. Prix s'est prononcé sur le montant des taxes pour le Canton; celle de Gland n'a pas suscité de réaction de sa part, elle est dans la norme.

- Mme Gabriel: si autant de communes ont prévu un système de redistribution, c'est que l'idée n'est pas si stupide que cela et qu'il aurait valu la peine de donner une réponse sérieuse. Ce n'était pas le bon préavis pour faire de l'humour.
- M. Fargeon: autant de communes? 5 sur env. 300 communes: c'est tout relatif. La Municipalité avait demandé à être entendue lors de la prise en considération de cette motion afin de pouvoir apporter des éclaircissements et expliquer certaines choses. Il a été rétorqué au municipal qu'il était exclu qu'il participe à la discussion. C'était bien dommage. Quand on fait le calcul tel que la motion l'a demandée: redistribution sur un autre compte tel que la Loi le dit, c'est une bonne chose. On est dans la légalité par rapport à d'autres communes totalement dans l'illégalité et cela a été répété par le responsable au niveau de département. Quand on demande qu'une certaine tranche de la population qui paie une taxe, soit redonnée sur la classe moyenne souvent la plus touchée au niveau des impôts, il y a une distorsion pas tout à fait juste. C'est une volonté de ne pas redonner toujours à la même tranche de la population au niveau de l'imposition, cela fait partie de la réflexion que la Municipalité doit avoir envers sa population. Il expliquera tout cela lors de la séance prévue.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **10. Préavis municipal N° 64 concernant:**

- **P'extension du droit de superficie en faveur du Tennis Club de Gland pour la construction d'une halle de tennis au lieu-dit «En Bord»;**
  - **P'autorisation de cautionner un emprunt que pourrait contacter ladite société.**
- La séance est agendée le 14 mai 2014 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Pascal Regazzoni, UDC. *Membres*: Samuel Freuler, GdG – Rasul Mawjee, PLR – Redouane Lazrek, Soc – Jérôme Ghedira, Les Verts.  
+ la Commission des finances.
  - La discussion est ouverte.
  - M. Labouchère: pourquoi l'eau est-elle fournie gratuitement et pourquoi l'exonération du paiement des taxes communales? Est-ce de manière générale ou pas?
  - M. Dorand: pourquoi le droit de superficie est accordé à titre gratuit, pourquoi pas demander un loyer?
  - M. Moulin: la parcelle prise risque-t-elle de pénaliser d'autres projets par la suite à cet endroit?
  - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

#### **11. Réponse municipale à l'interpellation de M. Michel Girardet intitulée «Gland, capitale mondiale de la sauvegarde de la nature».**

- Le président demande à M. Girardet s'il est satisfait de la réponse.
- M. Girardet: n'était pas allé, dans sa demande, aussi loin dans l'étude des diverses associations existantes et peut comprendre que l'on ne retienne pas ce titre de capitale mondiale. Il constate que la Municipalité est prête à aller dans le sens de faire connaître Gland en tant que sièges d'importantes organisations et que le WWF est intéressé. Il attend de voir du concret. Cette réponse le satisfait.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 12. Divers + propositions individuelles.

- M. Uebelhart: le préavis 58 ayant été accepté par le Conseil, le nombre de places de parc a été augmenté au centre ville, il y en a environ 80 dans un périmètre relativement restreint. Néanmoins, il constate qu'il n'y a toujours pas de stationnement prévu pour les deux-roues à proximité des commerces. Au nom du groupe des Verts, il propose afin d'encourager la mobilité douce, de prévoir que l'équivalent d'au moins une place de parc voiture soit consacrée uniquement aux deux-roues dans une zone comprise entre la cure et l'épicerie.
- M. Fargeon: entend la demande, mais il existe devant l'Administration communale un couvert à vélos qui est très peu utilisé. La Municipalité avait déjà répondu à une interpellation de Mme Cornaz-Rovelli allant dans le même sens; la réponse avait été bien acceptée. La Municipalité est en train de faire une étude sur tout l'aménagement du Vieux-Bourg et va travailler sur ce futur projet, tout en sachant qu'elle doit revitaliser toutes les mobilités dans cette zone-là.
- M. Uebelhart: il ne s'agit pas d'un chantier, mais d'un marquage au niveau du sol ne demandant pas un gros investissement.
- Mme Saxer Brown: souhaite, en référence aux annonces faites concernant les licenciements à l'entreprise Stellram et l'ouverture de postes au concours au sein de la Commune, qu'une attention toute particulière soit portée aux éventuelles candidatures des personnes licenciées. Il serait intéressant de pouvoir les favoriser.
- Mme Weber: l'Association des commerçants de Gland avait, il y a plus d'une année, été contactée par la Municipalité concernant les commerces qui ferment. Un questionnaire devait être envoyé pour connaître les habitudes, les besoins de la population afin de tirer des conclusions et réagir. Ce questionnaire n'a toujours pas reçu le feu vert pour son impression, pourquoi?
- M. Collaud: ce projet a été validé il y a une dizaine de jours; l'envoi se fera prochainement.
- M. Girardet: revient sur la reconduction du contrat de la patinoire temporaire pour 5 ans annoncée lors du dernier Conseil. Il y avait eu un préavis pour les 4 ans; ici ce n'est pas le cas. Il en déduit que cela va passer par le budget qui ne sera voté qu'en décembre alors que la patinoire sera en service depuis novembre. Il a de la peine à comprendre. 5 ans, c'est peut-être long puisque qu'au mois de septembre St-Cergue va voter sur une patinoire permanente. En cas d'une éventuelle acceptation, le projet risque de démarrer relativement vite et la ville de Gland serait sollicitée pour une participation financière. La Municipalité a-t-elle envisagé cette probabilité? Il a de la peine à imaginer avoir à la fois une patinoire permanente et une patinoire temporaire.
- M. Collaud: oui, la Municipalité a examiné les diverses éventualités. Il y a des patinoires itinérantes à Gland, Terre Sainte, Nyon et une à l'étude à Rolle, ce qui démontre une augmentation plutôt qu'une diminution de l'offre. Dans l'éventualité que cela se fasse à St-Cergue, le temps que toutes les entités se mettent d'accord au niveau des communes, que la réalisation s'effectue, la Municipalité a estimé que le délai se situerait entre 4 et 5 ans et que le risque était acceptable. On met toujours dans le budget pour la saison et si le Conseil refusait le montant, il ne serait pas budgété l'année suivante. Le contrat avec l'entreprise tomberait; à ce moment-là, elle pourrait nous dire vous n'avez pas fait sur 5 ans, mais que sur 1 ou 2 ans et le prix à payer serait plus important. La première fois, le préavis portait sur un montant de Fr. 700'000.- et ce montant dans le budget ne pouvait plus être amendé, vu que le Conseil avait déjà donné un accord pour 4 ans d'exploitation. Dans le budget, c'était pour information. Le fait qu'il n'y a pas de préavis maintenant veut dire que chaque année le Conseil pourrait dire non: la patinoire on n'en veut plus; c'est une approche différente. La Municipalité n'a pas voulu revenir avec un préavis pour 5 ans, elle a estimé que c'était utile pour les citoyens et qu'il y avait une nécessité. Dans ce sens-là, la Municipalité estime que par le budget, c'est la meilleure des solutions. Chaque année, il y aura la possibilité d'amender ce montant alors qu'avant, il n'y en avait pas.
- M. Ghedira: qu'en est-il de l'installation de la station vélopass dans le quartier d'Eikenøtt et quel délai?
- M. Rohrer: des négociations sont en cours. La Société Publibike négocie avec l'entreprise Losinger, laquelle trouve la station un peu chère.

- M. Freuler: avait déjà signalé l'impossibilité, pour un touriste de passage, d'acheter un billet vélopass le dimanche, qu'en est-il aujourd'hui?
- M. Rohrer: des négociations sont en cours entre la Société Publibike et Hubiz afin que ce dernier soit un point de vente pour des cartes journalières.
- M. Uebelhart: a constaté qu'au Ch. de la Crétaux, devant chez Swissquote, une construction en béton venait d'être érigée et qu'elle masque la visibilité dans le virage. Cette construction a-t-elle été mise à l'enquête?
- M. Th. Genoud: cette construction n'a pas été mise à l'enquête, il y a eu un malentendu. Elle fait partie du plan de mobilité discuté entre Swissquote et notre ville et comprend une partie pour les vélos et une autre pour le système du tri des déchets de l'entreprise. La Municipalité a interpellé la Société afin qu'elle lui fasse parvenir une demande d'autorisation de permis de construire en bonne et due forme. Il est vrai que cette dépendance est près de la route. Sa position sera évaluée: savoir si elle mérite d'être démolie, reconstruite, coupée ou laissée à cet endroit-là, au vu de son éloignement par rapport au Ch. de la Crétaux et au virage.
- Mme Nydegger: de nombreux parents sont inquiets concernant la circulation à proximité des Perrerets. Même s'il s'agit d'une zone 30, aucun passage à piétons n'existe à la hauteur de la rue du Jura et la densité du trafic aux heures de pointe est importante. N'y aurait-il pas possibilité d'avoir une autorisation spéciale pour faire quelque chose dans cette rue?
- M. Fargeon: la Municipalité ne peut répondre de suite; elle est bien consciente de ces problèmes. Il n'existe pas de passages à piétons, car les zones 30 ne permettent pas ce type de dérogation. Il y en a une historique, mais qui n'est pas légale, il faut le préciser.
- M. Rohrer: précise que des négociations sont en cours avec Losinger afin qu'un service Pedibus soit mis en place dans le quartier d'Eikenøtt, cela pourrait aussi apporter une solution.
- M. Davoine: précise que l'ordonnance sur la circulation routière prévoit que des passages à piétons peuvent être aménagés exceptionnellement aux endroits où la sécurité l'exige, notamment justement aux alentours des écoles. Légalement c'est possible.
- M. Fargeon: le Voyer de l'Etat qui est l'Autorité dit simplement: «*Ne mettez pas ceci à cet endroit-là*». Il est navré de répondre ainsi. La Municipalité va essayer de justifier cette exception.
- M. Th. Genoud: a été surpris que dans le rapport de la Commission technique concernant le préavis des Perrerets, dans les souhaits, il est dit: «*Informez le Conseil du programme d'entretien des bâtiments*». La Municipalité le fait chaque année au moyen du rapport de gestion et le SBU ne fait qu'entretenir les bâtiments communaux. Il est aussi dit que «*les personnes doivent avoir des formations requises*». La Municipalité a informé à plusieurs reprises que les chefs bâtiments, concierges, vont régulièrement suivre des formations, que ce soit sur les produits, les toxiques (piscine) ou chauffer futé, par exemple. Une étude sur les bâtiments a été faite pour que les ventilations soient coupées en été afin qu'au niveau énergétique l'on soit meilleur. Ensuite, il est dit «*Que la Municipalité soit attentive aux dépenses et qu'elle s'engage à ne pas dépasser le montant du préavis*». Il n'a jamais vu un préavis dépassé, la Municipalité est très attentive à cela, elle va continuer à le faire tout en essayant d'être encore meilleure.

La parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au 19 juin 2014 à 19h00 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis clôt celle de ce soir. Il est 21 h10.

Pour le Bureau du Conseil communal:

Le président:

  
Moritz de Hadeln



La secrétaire:

  
Mireille Tacheron